

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Vendredi 6 Mars 2026 à 18Heures

Siège du Comité : 60L, Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENOVE

Présents : -Nicolas RATEAU - Hélio BRAZANITO - Lucie MILANETTO - John MILANETTO - Romain PUECH - Christine POIFOL - Pascal CUSANNO – Tatiana RATEAU – Julien PRUCZIAK – Nadège SEGUIN - Thierry MESNIL  
Absents excusés : Brigitte MAILLARD et William RODIER

Nombre de membres votants : 11

Rédactrice : Anne CHARLES

L'ordre du jour est le suivant :

### Comité

- Approbation du PV du 6 Février (voir remarques Brigitte et Hélio)
- Point sur le nombre de licenciés 2026 (2290 au 27/2)
- Charte à voir pour les arbitres et les éducateurs
- Revoir les frais de fonctionnement Commission de discipline (point repris de la réunion du 6/2)
- Tenue Comité : demande de Nicolas pour acter que les tenues du Comité ne doivent plus être portées par des personnes qui n'en font plus partie.

### Concours CD21

- Marathon Féminin de Février : retour sur le week-end

### CDC

- Jeu Provençal : retour sur le week-end et point sur la suite
- CDC : nombre d'inscrits et organisation
- 1) vétérans : 71 – tirage le 27 Février 2026 (réunion Commission Vétérans)
- 2) Open : 114
- 3) Féminin : 17 → les tirages auront lieu le 12 Mars (réunion Commission Sportive)

### Coupe de France

- 2026/2027 : nombre d'inscrits : 39 – Tirage lors de la Commission Sportive qui aura lieu le 12 Mars

### Championnats 2026

- Départementaux :
  - retour sur les sites toujours manquants et décision sur l'annulation de l'individuel Masculin, le Triplette jeu provençal. Voir pour compléter le doublette masculin (secteur 1 manquant)
  - Mise à jour de la charte
  - Suite de la désignation des délégués aux championnats départementaux
  - Absences joueuses ou joueurs aux CCO 2025 : doit-on sanctionner toute l'équipe ?
- Régionaux : désignation des délégués (point repris de la dernière réunion)
- France : désignation des délégués
- Place supplémentaire TSF France (Sin le Noble). Réponse FFPJP : le CD21 n'aura pas d'équipe en plus.

### Championnats 2027

- Tir de précision

### Questions diverses

## Comité

### - Approbation du PV du 6 Février :

Le procès-verbal est approuvé par 9 Pour et 2 abstentions

### - Point sur le nombre de licenciés 2026 (2290 au 27/2)

A date, il y a 2 335 licenciés au CD21

Et 206 mutations

### - Charte à voir pour les arbitres et les éducateurs

Elle devra notifier les points suivants :

- Engagement réciproque : en contrepartie des frais pris en charge (coût formation, la tenue et le matériel pour les arbitres, le repas le jour de la formation) les personnes concernées devraient s'engager à arbitrer un nombre défini par an ou à accompagner les jeunes...

Un projet sera établi par Nicolas et soumis à la prochaine réunion

### - Revoir les frais de fonctionnement Commission de discipline

Hélio soulève le problème de l'avance des frais (Coût des LR/AR) qui peut s'avérer important. La Trésorière commandera des enveloppes LR/AR préaffranchies si besoin.

Il est également à notifier dans le présent PV que Monsieur Hélio BRAZANITO a démissionné de son mandat de Président de la Commission de discipline. Aucun membre du Comité présent ne souhaitant reprendre le poste, il est acté ce jour qu'il n'y a plus de Commission de discipline au Comité de Côte d'Or. Un mail d'information sera transmis à Mr POGGI, de la FFPJP.

- Tenue Comité : demande de Nicolas pour acter que les tenues du Comité ne doivent plus être portées par des personnes qui n'en font plus partie.

**NOTE IMPORTANTE : A partir de ce jour, soit le 6 MARS 2026, il est acté que les tenues spécifiques fournies aux membres du Comité (y compris les anciennes) ainsi que tous les vêtements portant le logo du CD21, ne doivent plus être portés par des personnes qui ne font plus partie du Comité.**

## Concours CD21

### - Marathon Féminin de Février : retour sur le week-end

Lucie MILANETTO remercie tous les bénévoles pour leur investissement. Elle pense néanmoins qu'il en manquait quelques-uns au moment du repas du samedi midi mais est contente dans l'ensemble du déroulement.

Elle souhaite réunir la Commission féminine rapidement. Plusieurs points seront abordés, notamment au niveau de l'affiche, amélioration de la qualité des coupes, revoir les repas, etc..)

Nadège précise que le résultat financier est positif.

## CDC

### - Jeu Provençal : retour sur le week-end et point sur la suite

Tout d'abord, Thierry, en tant que président de la Pétanque de Nuits, club organisateur des CDC Jeu Provençal qui ont eu lieu au Boulodrome de Dijon le week-end des 21 et 22 Février, remercie Arnaud pour avoir aidé à tracer les terrains le vendredi soir et les avoir retracés seul le lundi.

Les phases finales sont programmées le 15 Mars également au Boulodrome. Il est à préciser que compte tenu des retours, Nicolas a adressé à tous les clubs concernés le mail ci-dessous :

« Bonjour à tous,  
Le premier weekend de CDC provençal a eu lieu et s'est très bien déroulé.

Le 15 mars prochain aura lieu la dernière rencontre des poules et la finale permettant l'accès au CRC Provençal au boulodrome de Dijon.

J'ai eu des échos comme quoi certaines équipes ne viendraient pas à la dernière rencontre le 15 mars.

Je vous rappelle que cela serait considéré comme un forfait.

Le CRC provençal a lieu le 13 et 14 juin prochain.

Et le 14 juin a lieu la première rencontre de CDC pétanque.

Il n'y a pas de choix à faire entre CDC et CRC les dates de ceux-ci étant connues depuis le congrès départemental de novembre dernier, j'espère que les clubs ont regardé avant de s'inscrire aux CDC, leurs disponibilités.

Je vous remercie d'avance de votre sportivité pour jouer cette compétition jusqu'au bout.

Cordialement

Nicolas Rateau  
Président du CD21 »

- CDC : nombre d'inscrits et organisation

1) vétérans : 71 –

Les tirages ont été faits et publiés sur le site.

A noter qu'un additif a été établi par la Commission Vétérans. Il est visible sur le site du CD21. En voici les termes :

## RAPPORT COMMISSION VÉTÉRANS

Date : 27/02/2026 à 18h00

Lieu : CD21

### Présents :

- Brazanito Helio
- Poifol Christine
- Mesnil Thierry
- Serent Gérard

### Excusés :

- Rodier William
- Gourdan Mauricette

### Déroulement de la réunion

Avant de procéder au tirage au sort, la commission a décidé d'informer les clubs que la première feuille de match sera celle prise en compte pour la vérification des joueurs participants à ce championnat.

Les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe lorsqu'ils évoluent dans la même division.

Un joueur quittant son équipe ne peut rejoindre qu'une équipe évoluant dans une division supérieure.

En aucun cas, un joueur ne pourra redescendre dans une équipe d'une division inférieure.

### Tirage au sort

Le tirage au sort des rencontres du groupe Élite a été effectué.

En 1ère division, 15 équipes sont inscrites :

- 1 groupe de 7 équipes
- 1 groupe de 8 équipes

En 2ème division, 48 clubs sont inscrits, soit 6 de plus que l'an dernier :

- 6 groupes de 8 équipes

Nous rappelons aux clubs que les feuilles de match doivent parvenir au CD21 dans les 24 heures suivant les rencontres, par email : [helio.brazanito@free.fr](mailto:helio.brazanito@free.fr) à défaut les retardataires auront une pénalité de moins 1 point au classement par journée de retard.

Ceci afin de pouvoir procéder à un classement par journée rapidement et que les résultats soient publiés sur le site du CD21 au plus tard le mardi suivant la rencontre.

Le Président

Brazanito Helio «

- 2) Open : 114  
3) Féminin : 17

→ Les tirages auront lieu le 12 Mars lors de la réunion de la Commission Sportive, laquelle prévoira également un additif au règlement pour le bon déroulement de ces championnats.

### Coupe de France

- 2026/2027 : nombre d'inscrits : 39 – Tirage lors de la Commission Sportive qui aura lieu le 12 Mars

### Championnats départementaux 2026

#### - Départementaux :

→ retour sur les sites toujours manquants et décision sur l'annulation de l'individuel Masculin, le Triplette jeu provençal. Voir pour compléter le doublette masculin (secteur 1 manquant)

Au jour de la réunion, il manque des sites. Le président en informe les membres et le Club du Cochonnet de Neuilly demande un petit délai supplémentaire pour étudier la possibilité d'organiser sur leur site l'intégralité de l'individuel masculin.

Pour le doublette masculin, ils pensent pouvoir également pallier au manque mais uniquement à condition de prendre également, en plus du secteur 1 le secteur 2 pour que leurs équipes ne soient pas dans l'obligation d'aller ailleurs. Les membres du Comité décident de valider cette proposition et le président avisera le club qui s'était proposé pour le secteur 2.

En ce qui concerne le Triplette Jeu Provençal, un délai supplémentaire est aussi donné.

Dès que le Comité aura les informations, une diffusion sera faite aux clubs.

Il est rappelé le déroulement des championnats départementaux : Début des parties samedi à 9 Heures. Coupure poules finies.

#### → Mise à jour de la charte

Cette année est un peu particulière, du fait du Championnat de France Doublette Mixte organisé en Corse. Il est décidé de faire une charte particulière pour uniquement ce championnat.

Pour le reste, il n'y a aucune modification à prévoir. Pour rappel, ces chartes sont remises aux équipes qualifiées aux championnats de France. Elles doivent être signées et conservées au Comité.

#### → Suite de la désignation des délégués aux championnats départementaux

Le Comité poursuit sa demande aux membres présents. Le tableau se remplit mais il sera définitif qu'au cours de la semaine prochaine, lorsque nous saurons si tous les championnats 2026 seront mis en place.

#### → Absences joueuses ou joueurs aux CCO 2025 :

**Le Comité a, à l'unanimité, décidé que l'article 19 du Règlement des Championnats de France serait appliqué.**

**Cet article a d'ailleurs été repris en son intégralité dans la circulaire adressée à tous les clubs.**

**Nous le reprenons ci-dessous car, cette année, il existe la possibilité d'aviser par d'autres moyens que la LR/AR, à savoir :**

*Extrait du règlement officiel des Championnats de France (version 2026)*

#### **XIV-ABSENCES**

**Article 19 - Afin d'assurer la bonne organisation et une bonne gestion sportive et administrative des championnats de France et des compétitions départementales et régionales qualificatives, et compte tenu de la désorganisation causée par une absence non signalée suffisamment en amont :**

**- Tout joueur inscrit pour participer à une compétition qualificative ou au championnat Départemental ou Régional, absent le jour de cette compétition, devra au plus tard dans les quatre jours qui suivent le début de la compétition, fournir un document écrit justifiant de son indisponibilité et du caractère non-prévisible de celle-ci.**

**- Tout joueur qualifié pour un championnat de France absent le jour de la compétition devra obligatoirement fournir à la Fédération dans les quatre jours qui suivent le début de la compétition, un document écrit justifiant de son indisponibilité et du caractère non-prévisible de celle-ci.**

En cas d'absence injustifiée ou dont la justification est manifestement inappropriée : interdiction administrative de participer à la même épreuve pour l'édition suivante. S'il s'agit du championnat Promotion, interdiction pour le championnat Triplette toute catégorie de l'année suivante.

Ces décisions sont prises par le Comité Directeur du Comité Départemental, Régional ou Fédéral, en charge de l'organisation de la compétition où le joueur est absent. Elles seront notifiées au joueur par écrit et par tous moyens (LRAR, courriel, remise en main propre contre décharge ...).

A la question suivante : doit-on sanctionner toute l'équipe ?

- Dans le procès verbal de la réunion du Comité du 6 Juin 2025, il a été acté la phrase suivante :

« Ces décisions sont prises par le Comité Directeur du Comité Départemental, Régional ou Fédéral, en charge de l'organisation de la compétition où le joueur est absent. Elles seront notifiées au joueur par écrit et par tout moyen à leur convenance. Et on en sanctionne que l'absent sans justificatif. Par contre, si le Comité n'a pas connaissance de cette personne, TOUS les joueurs composant l'équipe seront pénalisés ».

L'information sera adressée aux joueuses et joueurs concernés dès la semaine prochaine.

Alcoolémie :

- L'éthylotest a été envoyé pour le calibrage annuel.

- Les habilitations ont été préparées et signées par les délégués (il s'agit des mêmes personnes que pour 2025)

- Régionaux : désignation des délégués

- France : désignation des délégués : Il manque le délégué pour le TSM et le TJP (s'il a lieu)

- Place supplémentaire TSF France (Sin le Noble). Réponse FFPJP : le CD21 n'aura pas d'équipe en plus.

#### Championnats 2027

- Tir de précision

La FFPJP vient d'adresser les modalités pour les qualificatifs. Ce sont les mêmes que les années précédentes. Le Comité en a pris connaissance et décide ce qui suit :

- Le Comité de Côte d'Or acte par un vote unanime l'organisation du Championnat de Tir 2027

- d'appliquer les qualifications par les clubs avec, en date butoir de réception le 31 Décembre 2026.

Afin de laisser le temps pour que les clubs pour qu'ils puissent organiser ses qualificatifs qui sont obligatoires, un mail explicatif leur sera envoyé dans le courant du mois de Mars 2026.

A noter que le Comité réclamera, en même temps que la liste, les feuilles de scores.

#### Questions diverses

- Tatiana informe les membres des quelques dates pour les jeunes :

Tir de précision Jeunes BFC : dimanche 10 Mai à NEUILLY

CDC Jeunes : 6 et 7 Juin 2026 (le lieu reste à définir)

- Nicolas RATEAU, en qualité de Président de la Commission d'arbitrage, souhaiterait refaire un concours organisé par les arbitres le week-end des 7 et 8 Novembre 2026 au Boulodrome de DIJON. Il serait dénommé « Challenge Gilbert LEVEILLE ». Les membres du Comité sont d'accord.

La réunion se termine à 23H30

La prochaine réunion est fixée au 3 Avril 2026 à 18h au siège du Comité.

Nicolas RATEAU

Président

